



# الجامعة الملكية المغربية للتفيس Fédération Royale Marocaine de Tennis

Communiqué de suspension 30/07/2021

Faisant suite au communiqué de la « FRMT » N° 39 en date du 15/06/2021, relevant l'éventualité que certains joueurs marocains étaient soupçonnés par la « Tennis Integrity Unit » de s'adonner à des paris sportifs ; la « FRMT » a reçu un courrier officiel en date du 29/07/2021, de la part de « ITIA » (INTERNATIONAL TENNIS INTEGRITY AGENCY) ; soulignant la suspension définitive et à vie du joueur marocain « SIMOHAMED HIRS », et son interdiction de jouer ou d'assister à toute compétition ou évènement de tennis national ou international et l'application à son encontre d'une amende de (35.000 \$).

Le jugement émis par l'auditeur de lutte contre la corruption Amani Khalifa, souligne que Mr. Mohamed Hirs est accusé de multiples violations du programme de lutte contre la corruption dans le tennis tels que la fixation de matches, le non signalement d'une approche de corruption ainsi que la sollicitation d'autres joueurs de ne pas fournir leurs meilleurs efforts lors d'un évènement de tennis.

A cet effet, et conformément à l'application des dispositions du programme « TENNIS ANTI-CORRUPTION » entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et aux règlements de L'ITF (International Tennis Federation) et de son code d'éthique ; la commission juridique et de discipline de la Fédération Royale Marocaine de Tennis (FRMT) a décidé de suspendre définitivement Mr. Mohamed Hirs de la participation à toute compétition de tennis nationale organisée sous l'égide de la FRMT est-ce à partir de la date du 30 Juillet 2021.

La commission juridique et de discipline

